

MONTLAUR

Territoire Engagé pour la Nature

TEN 2026-2029
un défi environnemental



C'est quoi la biodiversité ?



Définition :

- Diversité des espèces animales et végétales
- Diversité génétique au sein d'une espèce
- Diversité des milieux de vie

Ces abondances et ces interdépendances constituent et consolident les écosystèmes dynamiques et vitaux.

L'espèce humaine n'est pas « à part »,
elle est aussi dépendante des écosystèmes.
La biodiversité est un enjeu transversal.

- **La biodiversité dépend** de la qualité des paysages et des milieux naturels. Elle contribue à renforcer l'identité locale.
- **Les écosystèmes** sont utiles : production d'oxygène, pollinisation, filtration de l'eau, fixation du CO²...

La biodiversité se dégrade

- En France : 18 % des espèces ont disparu, 78 % des habitats sont dégradés, les populations de vertébrés ont baissé de 68 % de 1970 à 2016
- Baisse de 43 % de la population de chauves-souris (2006 à 2021)
- Le hérisson est menacé de disparition (2006 à 2021)

Surexploitation
+
Destruction des milieux naturels
+
Concurrence sur l'usage des sols
+
Fragmentation des habitats
+
Pollutions chimiques et micros plastiques
+
Réchauffement climatique
+
Réchauffement des mers et des océans
+
Espèces envahissantes
=
Érosion de la biodiversité



Du niveau national au niveau local

Objectif : mettre fin à la perte de biodiversité

- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

- Juillet 2018 : Plan biodiversité « Biodiversité tous vivants » (ministère de la transition écologique et solidaire)



Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 (SNB)

(Office Français de la Biodiversité)



Stratégie Régionale pour la Biodiversité

(Agence régionale de la Biodiversité)



Stratégie Biodiversité du Sicoval, 2025 – 2030



Territoire Engagé pour la Nature :
traduction locale des politiques nationales et régionales



Nombre de TEN en 2026 :
749 en France
126 en Occitanie

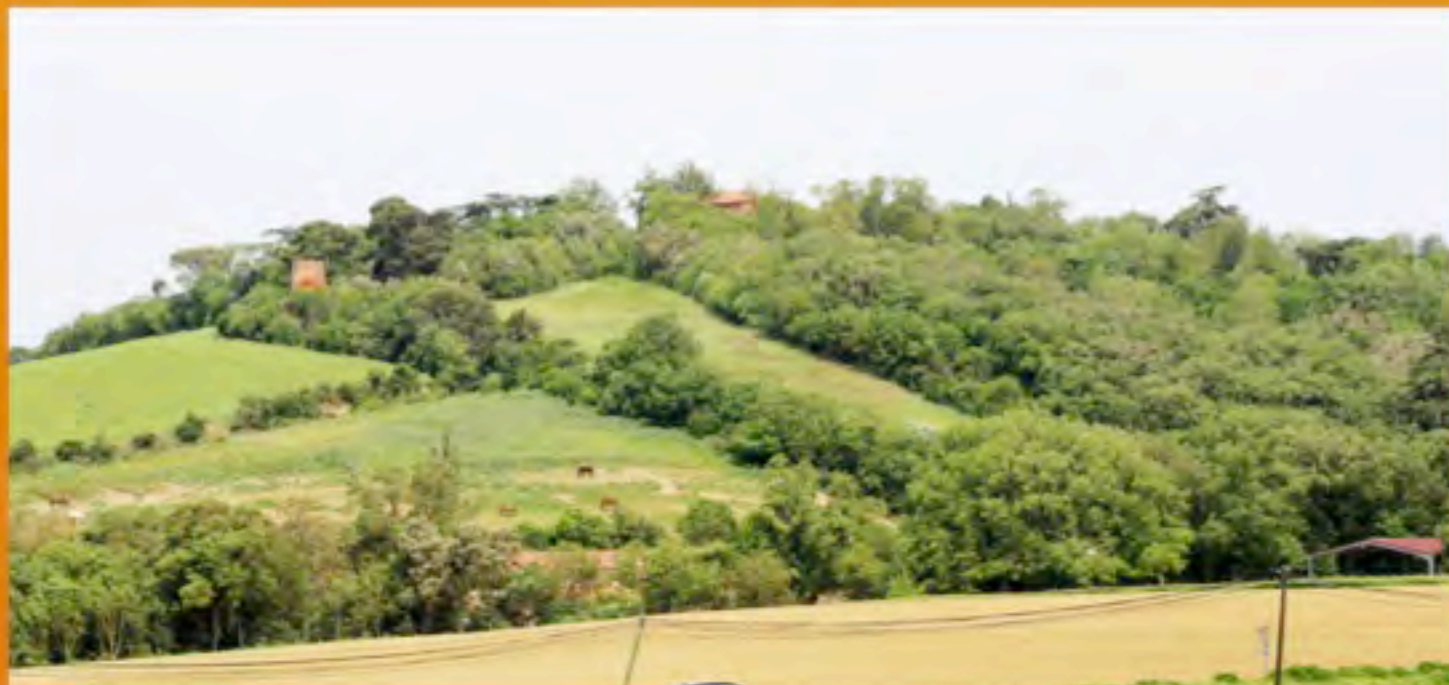
Mais il y a 34 875 communes en France...

TEN à Montlaur

Choix de 3 actions :

- Qui doivent être cohérentes avec les enjeux et les moyens de la commune
 - Qui apportent une réelle plus-value pour la biodiversité
 - Qui répondent à **4 grands axes** :
-
- Axe 1 : s'organiser, lier des partenariats,
 - Axe 2 : maintenir, restaurer des espaces naturels et des continuités écologiques,
 - Axe 3 : intégrer la biodiversité dans l'aménagement (nature en ville, sols...),
 - Axe 4 : connaître et mobiliser autour de la biodiversité.

Dépôt du dossier de candidature avant le 3 juillet 2026



Action 1

Sensibiliser, informer, mobiliser les habitants autour des questions environnementales et de biodiversité

⇒ **Mobiliser et fédérer** les acteurs locaux autour de deux opérations :

- Création d'un Conseil local de la biodiversité réunissant des habitants, agents, associations, élus et toute personne ou structure souhaitant s'investir pour la biodiversité (expertise, savoir faire, disponibilité...)
- Concours photo en lien avec les outils de **science participative** pour aider à l'identification des sujets photographiés et pour initier un répertoire de la biodiversité locale (co-construction du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) à partir de 2028).

⇒ **Communiquer** :

- sur les médias de la commune
- et à l'occasion d'une Fête de la Nature

Action 2

Renforcer le patrimoine arboré

=> **Planifier le suivi du patrimoine arboré pour :**

- Assurer le remplacement ou le renouvellement des arbres de la commune,
- Créer de nouveaux espaces arborés ou renforcer la continuité de la trame verte.
- Sauvegarder et valoriser un alignement de muriers blancs pluri centennaires

=> **Élaborer et mettre en œuvre un programme de plantation de haies sur trois ans**

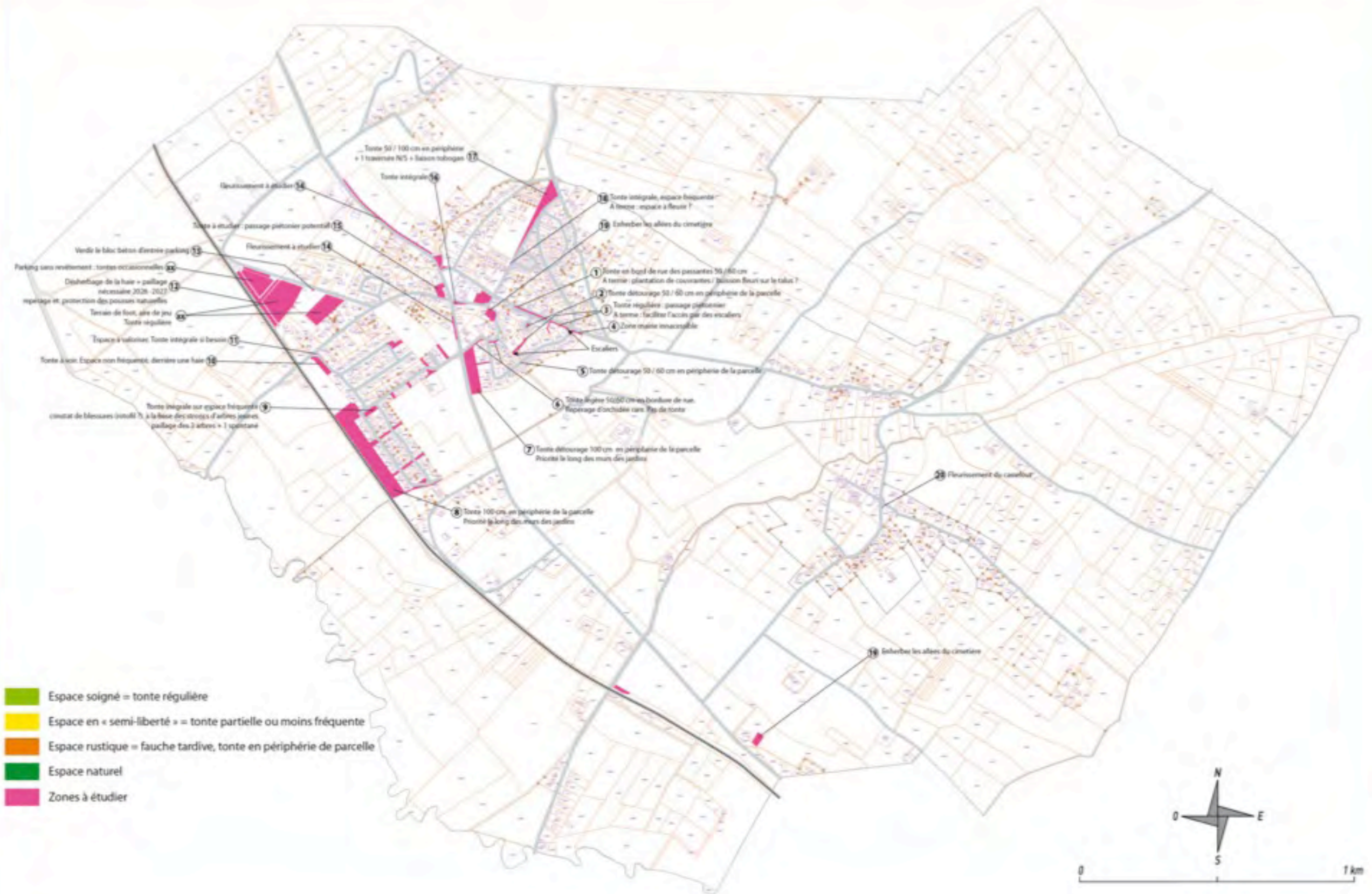


Action 3

Gestion différenciée des espaces verts

- ⇒ **Traiter différemment** les espaces verts et les espaces libres selon leur localisation, leur fréquentation, leur accessibilité, leur dimension... dans le but de renforcer la biodiversité, préserver les sols et limiter l'évaporation, faire des économies.
- ⇒ **Créer des ORE** (Obligation Réelle Environnementale)
- ⇒ **Traiter en terrasses** le talus dans la cour d'école, sujet à une intense érosion (soutènement, remblaiement, semis et fleurissement), afin de :
 - ouvrir de nouveaux espaces de vie pour les écoliers,
 - stopper l'érosion,
 - économiser le travail d'évacuation de la boue après les gros orages,
 - restaurer le sol,
 - protéger les racines des arbres mises à jour.

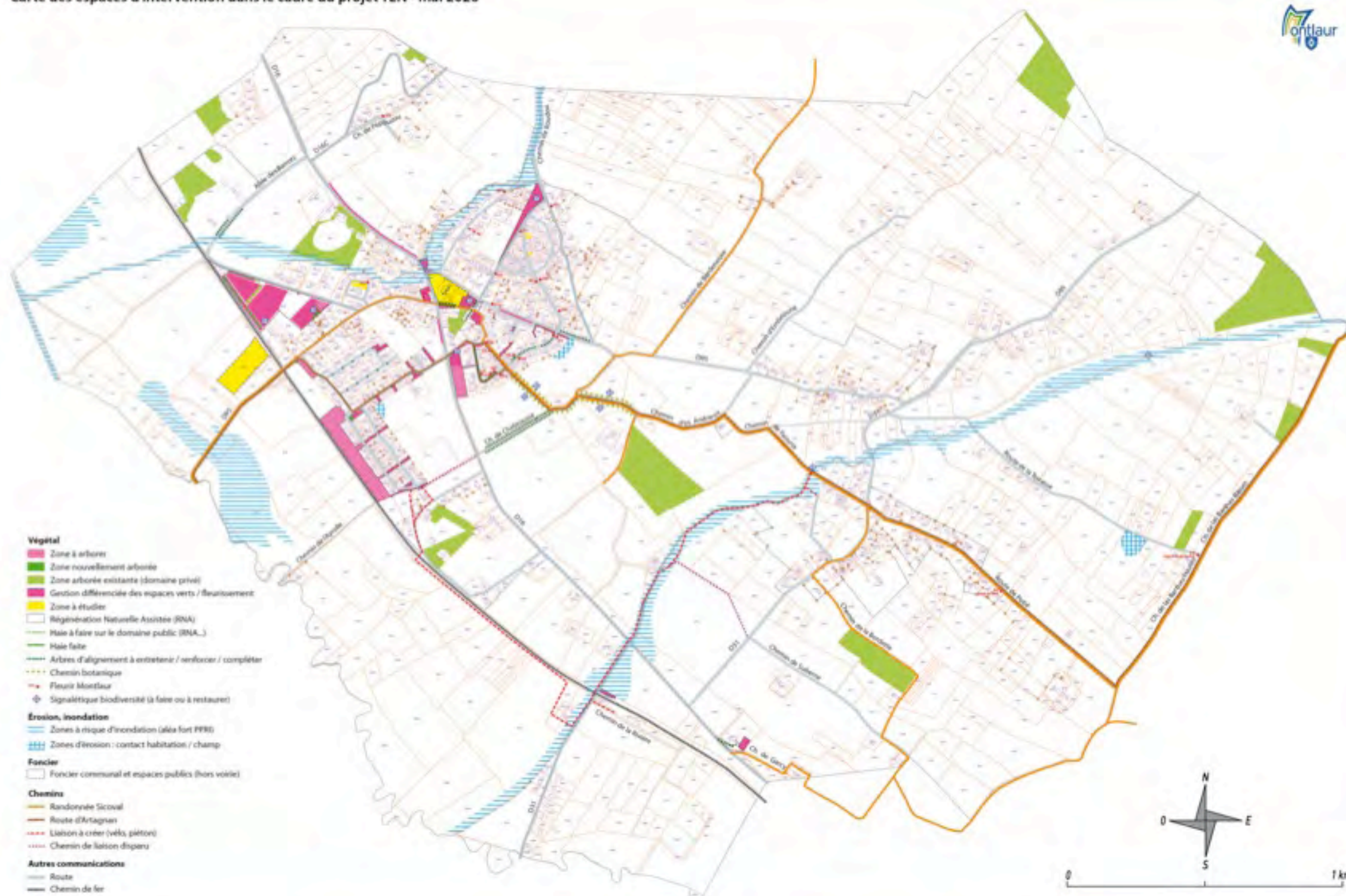
Schéma de principe de la Gestion différenciée des espaces verts



Arbres, haies, espaces verts, chemins, ruissellement...

Une approche globale fondée sur la connaissance du terrain et des interdépendances entre les sujets

Carte des espaces d'intervention dans le cadre du projet TEN - mai 2026



Quel intérêt pour Montlaur de s'engager pour la nature ?

- **Améliorer le cadre de vie** par un travail qualitatif sur les espaces publics en cohérence avec le projet SymbioM
 - **Réaliser des économies** de temps, de moyens et de ressources en rationalisant l'action sur le terrain
 - **Créer une dynamique collective** « faire ensemble » en incluant la population, l'école, les agents, les élus, avec le soutien des institutions, associations, spécialistes...
- ⇒ **Avec l'appui de l'ARB** (Agence Régionale de la Biodiversité):
- Accès au réseau des TEN (ressources, contacts, infos techniques et financières...),
 - Intégration au Club des lauréats TEN : retours d'expérience, échanges....,
 - Accompagnement pour l'émergence des projets,
 - Implication dans les événements phares et valorisation nationale et locale des initiatives,
 - Meilleure visibilité des actions auprès des acteurs socio-économiques et pour la mobilisation des citoyens,
 - Utilisation de la charte graphique TEN et du « Tampon TEN » pour la communication.

La commission ECDV-TE et la NATURE vous disent MERCI !

